

Rapport annuel 2003

Bäulerwisenstrasse 3
Case postale
CH-8152 Glattbrugg

Tél. +41 (0)44 809 76 00
Fax: +41 (0)44 809 76 05

info@vetroswiss.ch
www.vetroswiss.ch

Octobre 2004

Table des matières

1	Rapport global	1
2	Recettes de l'année 2003.....	3
3	Utilisation des recettes de l'année 2003	4
3.1	Collecte, transport et traitement du verre usagé	4
3.2	Information, relations publiques	6
3.3	Travail administratif.....	6
4	Informations financières techniques	7
4.1	Calcul de la rétrocession pour l'année 2003	7
4.2	Compte de pertes et profits pour l'exercice 2003.....	8
4.3	Bilan au 31.12.2003.....	9

1 Rapport global

La première année de TEA, à savoir 2002, avait déjà produit des recettes plus élevées que ce que l'ensemble des intéressés avait pronostiqué pendant la phase préparatoire. Les recettes de la TEA pour l'année 2003 ont encore largement dépassé celles de l'année précédente. Ceci pour une charge moyenne de seulement 3.8 centimes par bouteille pour boissons en verre, ce qui représente une excellente valeur pour le verre comparée à la TAR d'autres matériaux d'emballages de boissons moins encombrants. Le succès sans précédent de la TEA sur le verre s'explique pour deux raisons : tout d'abord la saisie sans faille de toutes les importations de verre pour boissons par traitement des déclarations de douanes à l'importation transmises à VetroSwiss directement par les instances douanières, ce qui empêche a priori de « prendre le train en marche » sans payer la taxe. Ce système de saisie garantit à lui seul à tous les acteurs du marché une neutralité absolue vis-à-vis de la concurrence, et par conséquent une pénétration équitable du marché pour ce qui est de la TEA sur le verre ! Pour les assujettis à la taxe, ce système de saisie a en outre l'avantage de les décharger presque intégralement de tout le travail administratif d'annonce et par conséquent de tous les tracassés administratifs, ce qui était un objectif déclaré de VetroSwiss lors de la mise sur pied du système de la TEA. En second lieu, les stocks excédentaires au début de 2002, année d'introduction de la TEA, ont peut-être réduit les recettes. Cet effet initial a disparu en 2003, ce qui peut expliquer, du moins en partie, les recettes supplémentaires. Quant à savoir si l'été du siècle, comme on l'a appelé, a également eu une influence positive sur les recettes de la taxe, seuls les chiffres de l'année suivante nous le diront.

Il est en outre étonnant de voir avec quel esprit presque unanimement positif la branche des boissons a accepté cette nouvelle taxe, ce qui permet d'affirmer à ce jour que : la TEA sur le verre bénéficie d'un degré d'acceptation élevé auprès des assujettis à cette taxe !

Sur le plan des versements, les recettes réjouissantes de la taxe ont déjà permis de fixer le « taux de rétrocession standard de 100 % » nettement au-delà de ce qui était prévu en 2002, mais surtout en 2003 avec Fr. 105.– par tonne de verre usagé collecté trié selon les couleurs et recyclé. Ces prochaines années, ce taux va vraisemblablement redescendre en dessous de Fr. 100.– par tonne, étant donné que les collecteurs de verre usagé se mettent de plus en plus à collecter en triant selon les couleurs, à cause des taux de rétrocession différenciés pour le verre mélangé, mais aussi parce qu'il est préférable, sur le plan écologique, de collecter le verre usagé trié selon les couleurs, ce qui fait que VetroSwiss pourra dédommager à 100 % une quantité nettement supérieure de verre usagé.

Quelle que soit la valeur du taux de rétrocession, il s'agit de maintenir le taux de rétrocession exemplaire d'environ 92 % de l'ensemble des recettes de la TEA, sans compter des frais d'un peu plus de 4 % pour le travail de relations publiques et d'information. Cela signifie que VetroSwiss, grâce à son système de saisie et de versement entièrement électronique, utilise moins de 4 % des recettes de la TEA pour les frais administratifs. Elle en est particulièrement fière.

Abstraction faite d'une réserve de 12 % des recettes de la TEA constituée durant le premier exercice, le principe est de ne constituer aucune réserve et de rétrocéder les recettes dès l'année suivante. Les taxes prélevées sur l'industrie du verre et des boissons sont en fin de compte l'argent des consommateurs, qu'il n'y a aucune raison concrète de stocker. Ce principe favorise également une transparence maximale des flux financiers. Les réserves d'un montant de 3 millions de francs qui ont été constituées durant la première année de TEA, soit en 2002, devraient être réduites d'un million par année de 2004 à 2006. Cette politique de versement sans

compensation des recettes variables selon les années a pour inconvénient que les taux de rétrocession varient quelque peu chaque année.

Un point concernant la rétrocession de la taxe a souvent fait l'objet de critiques : ce sont surtout les régions périphériques de Suisse qui ont critiqué le fait que les frais d'élimination du verre usagé sont nettement plus élevés dans l'arc alpin et le jura que sur le plateau, et que la clé de répartition n'est basée que sur des critères écologiques qui ne tiennent aucun compte des différences de coûts d'élimination. Les frais de transport plus élevés ont été évoqués à plusieurs reprises à titre d'exemple. VetroSwiss s'est efforcée de prendre en considération ces reproches, d'entente avec les organes compétents de l'OFEFP, et a élaboré un projet de containers. Les communes plus faibles financièrement, qui se trouvent essentiellement dans les régions périphériques susmentionnées, doivent bénéficier d'un soutien financier lors de l'achat de nouveaux containers. Cela permet en outre d'éviter de compliquer inutilement le système de rétrocession. Toutefois, ce projet de containers n'entrera en vigueur qu'en 2004.

VetroSwiss vous présente dans les pages qui suivent les chiffres concrets de l'exercice 2003. Il ne lui reste qu'à remercier aussi bien les assujettis à la TEA que les bénéficiaires de la taxe pour la confiance qu'ils lui ont accordée et leur excellente collaboration. VetroSwiss saisit cette occasion pour remercier également les responsables de l'OFEFP ainsi que ses propres collaborateurs qui sont pour beaucoup dans les prestations présentées ci-après.

2 Recettes de l'année 2003

Perception et rétrocession de la TEA et autres recettes

Taille des bouteilles litre	Nombre de bouteilles saisies	Taxe centimes	Montant CHF
Importations et production nationale			
0 – 0.08	11'469'503	0	0
0.09 – 0.33	472'101'901	2	9'442'038.02
0.34 – 0.60	91'716'864	4	3'668'674.56
>0.60	314'760'302	6	18'885'618.12
Total	890'048'570		31'996'330.70
Exportations			
0 – 0.08	- 46'240	0	0
0.09 – 0.33	- 80'865'234	2	- 1'617'304.68
0.34 – 0.60	- 14'148'202	4	- 565'928.08
>0.60	- 6'311'844	6	- 378'710.64
Total	- 101'371'520		- 2'561'943.40
Recettes TEA nettes			29'434'387.30
Recettes intérêts nettes			82'182.08
Total recettes			29'516'569.38
Rectification de valeur des obligations à la valeur nominale			-92'400.00
Total recettes net			29'424'169.38

Ces chiffres concernent les importations et exportations de 2003. Les paiements ont été effectués en 2004

Les recettes nettes de la TEA de presque 29.5 millions correspondent à une augmentation de près de 4.5 millions de francs, soit 18.1 % par rapport à l'année 2002. Les rétrocessions pour exportations ont augmenté d'environ 900 000 francs en 2003 par rapport à 2002. Cela montre bien que les revenus supplémentaires sont en majeure partie dus aux recettes.

Nous avons prévu au budget pour 2003 des recettes nettes de 26 millions de francs.

Répartition des facturations dans le temps

Description	CHF
Factures de taxe pour le 1 ^{er} semestre 2003 en août 2003	16'273'112.80
Crédits de rétrocession pour le 1 ^{er} semestre 2003 en septembre 2003	- 491'687.58
Factures de taxe pour le 2 ^e semestre 2003 en février 2004	16'251'572.36
Crédits de rétrocession pour le 2 ^e semestre 2003 en avril 2004	- 2'598'610.28
Envoi avec décision	29'434'387.30

3 Utilisation des recettes de l'année 2003

3.1 Collecte, transport et traitement du verre usagé

Base légale : OEB article 12 lettres a – c

Classification selon le type de collecte et de recyclage

Type de collecte et de recyclage		Volume de verre usagé en tonnes	Part du volume	Taux de rétrocession CHF / t	Total des rétrocessions CHF
Verre entier pour le recyclage en tant que bouteilles pour boissons	2003	6'779.270		105.00	711'823.35
Total	2003	6'779.270	2.3%		711'823.35
Tessons collectés triés selon les couleurs pour la production de verre neuf	2003	185'008.046		105.00	19'425'844.83
Correction	2002	-2'158.785		82.35	-177'775.95
Total	2003	182'849.261	62.0%		19'248'068.88
Verre usagé destiné à être retraité en produits à haute valeur écologique	2003	8'694.370		63.00	547'745.31
Correction	2002	62.290		49.41	3'077.75
Total	2003	8'756.660	3.0%		550'823.06
Autre verre usagé (p. ex. pour le retraitement en substitut de sable)	2003	93'993.380		42.00	3'947'721.96
Correction	2002	2'435.595		32.94	80'228.50
Total	2003	96'428.975	32.7%		4'027'950.46
Différence d'arrondi		0.014			
Total		294'814.180	100.00%		24'538'665.75

Les versements ont été effectués en juin 2004.

Le volume total de verre usagé dédommagé se monte à presque 295'000 tonnes en 2003, contre environ 284'000 tonnes en 2002. Cette augmentation correspond à nos attentes, puisque l'on ne pouvait prévoir que dès la première année TEA l'ensemble du verre usagé collecté serait annoncé pour rétrocession. Pour les années à venir, VetroSwiss ne s'attend qu'à une légère augmentation des tonnages à dédommager.

Si l'on compare les différentes catégories de rétrocession des années 2002 et 2003, on constate que le volume de verre usagé collecté trié selon les couleurs a augmenté d'environ 17'000 tonnes, alors que le verre usagé collecté mélangé n'a augmenté que de quelques 8'000 tonnes. Ces chiffres tiennent compte des corrections pour l'année 2002, mentionnées dans le tableau ci-dessus. Ces chiffres prouvent indubitablement que les taux de rétrocession distincts, de 40 % pour le verre usagé collecté mélangé et de 100 % pour le verre usagé collecté trié selon les couleurs sont bel et bien efficaces et que de plus en plus de verre usagé est collecté trié selon les couleurs ! Etant donné qu'il n'existe qu'une seule verrerie en Suisse, ce qui fait que toujours plus de verre usagé, recyclage de qualité oblige, doit être exporté dans des pays limitrophes, la collecte triée selon les couleurs améliore considérablement les chances du verre usagé suisse sur le marché ! De plus, le verre usagé trié selon les couleurs rapporte plus car le verre d'une seule couleur, notamment le blanc et le

brun, valent nettement plus sur le marché que le verre mélangé. Même le verre vert, si fréquent, n'a pas une plus-value inférieure au verre usagé mélangé. Il ne faut pas oublier que la France et l'Italie, qui collectent leur verre usagé exclusivement trié selon les couleurs, ne vont pas tarder à être saturées car les volumes collectés sont en augmentation dans ces pays.

Le verre suisse soigneusement collecté trié selon les couleurs est et reste apprécié sur les marchés. Il serait contreproductif de renoncer à l'objectif d'une collecte triée selon les couleurs et l'on se retrouverait confronté à court ou à long terme à des problèmes d'écoulement !

Par rapport à 2002, le taux de rétrocession élevé de Fr. 105.– (100 %) et le volume plus élevé à dédommager se sont accompagnés d'une rétrocession supplémentaire aux divers collecteurs autorisés de près de 6.5 millions de francs !

Rétrocessions pour la collecte, le transport et le traitement

Les communes et périmètres ayants droit, respectivement les transporteurs mandatés, de même que les collecteurs privés avaient jusqu'à fin mars 2004 pour procéder à la saisie via Internet du verre usagé qu'ils avaient collecté. Compte tenu du travail administratif supplémentaire requis, il avait été convenu avec l'OFEFP de déduire 20 % sur les rétrocessions concernant des saisies en retard. Cette mesure a vraisemblablement contribué cette année à limiter les saisies en retard.

Les recettes de la TEA et les demandes de rétrocession ont permis d'accorder en 2003 un taux de rétrocession standard particulièrement élevé de Fr. 105.–. Le taux prévu était de Fr. 92.86.

A noter toutefois que le taux de rétrocession standard de 100 % va probablement redescendre légèrement en dessous de 100.– francs ces prochaines années. Le passage à la collecte triée selon les couleurs, souhaitable d'un point de vue écologique, a pour conséquence que VetroSwiss peut dédommager un volume considérablement plus élevé à 100%. De ce fait, la rétrocession pour un volume donné de verre usagé est forcément un peu plus faible.

Classification selon la catégorie de destinataire

	Quantité de verre usagé en tonnes	Part du volume en %	Total rétrocessions en CHF
Communes	134'028.25	45.46%	11'406'214.77
Périmètres	73'332.63	24.87%	5'578'571.56
Transporteurs	58'238.54	19.75%	5'233'038.55
Responsables du traitement	23'069.81	7.83%	1'869'703.29
Privés	6'144.95	2.08%	451'137.58
Total rétrocession pour verre usagé	294'814.18	99.9%	24'538'665.75

Près de 17 millions de francs (69.2 %) ont été versés directement aux communes et aux périmètres. Une grande partie des fonds qui ont été versés aux transporteurs sont également revenus aux communes. Le montant versé aux pouvoirs publics dépasse globalement les 80 % des fonds TEA rétrocédés.

3.2 Information, relations publiques

Base légale : OEB art. 12 lettre d

Coûts du travail d'information

	Compte 2003 CHF
Coûts externes	996'934.75
Prestations propres de VetroSwiss	120'809.10
Taxe sur la valeur ajoutée	84'948.55
Total	1'202'692.40

VetroSwiss a été mandatée par l'OFEFP pour effectuer un travail de relations publiques visant à maintenir le taux élevé de recyclage du verre usagé. Elle doit aussi contribuer, par des informations appropriées, à ce que le verre usagé, qui contient depuis quelques années toujours plus de déchets et d'autres types d'emballages de boissons, puisse à nouveau être collecté proprement. Atteindre cet objectif implique évidemment des actions répétées. Cela requiert également la compréhension des organisations de collectes, en règle générale des communes et des villes, qui veillent à ce que les emplacements de dépôt soient équipés de façon à ne pas inciter les citoyen-ne-s à jeter des matériaux étrangers (même recyclables) dans les containers de collecte du verre. Il reste encore beaucoup à faire dans certaines communes !

Cette année, le « Courrier Bouteille » qui paraît traditionnellement en février était accompagné d'un flyer que les communes pouvaient commander à VetroSwiss pour chacun de leurs ménages. Ce flyer contenait des informations importantes sur le recyclage du verre usagé. Dans l'ensemble, près de 300'000 flyers ont été commandés et distribués par les communes dans les trois langues nationales.

Une vaste campagne d'affichage à l'échelle nationale portant le slogan « Le verre reste du verre » a permis de faire de la publicité pour la collecte et le recyclage du verre, notamment de tenter d'activer la conscience des consommateurs dans ce sens.

VetroSwiss a fourni à la presse spécialisée des articles, et parfois des annonces. Dans le cadre de Swiss Recycling, VetroSwiss a participé à un stand à l'exposition « Gemeinde » à Berne.

En 2003, VetroSwiss s'est également efforcée de se rapprocher de l'objectif mentionné initialement par des conseils directs, des conférences et par le biais d'Internet.

3.3 Travail administratif

Base légale : OEB art. 12 lettre f

Coûts du travail administratif

	Compte 2003 CHF
Frais administratifs courants	723'232.30
Taxe sur la valeur ajoutée	54'965.65
Total	778'197.95

4 Informations financières techniques

4.1 Calcul de la rétrocession pour l'année 2003

Au moment de la fixation du taux de rétrocession, les chiffres définitifs des volumes de verre annoncés et des ressources à disposition n'étaient pas encore disponibles. Ce sont donc les dernières estimations du 04.05.2004 qui ont été utilisées à leur place. Les écarts par rapport aux chiffres consolidés n'ont abouti qu'à des différences mineures, qui seront reportées automatiquement sur l'année comptable suivante.

Ressources à disposition au 04.05.2004		27.375 millions
Moins liquidités jusqu'en août 2004 pour :		
- travail administratif	0.420 millions	
- relations publiques	0.500 millions	
- projet de containers	<u>1'000 millions</u>	
	2.920 millions	2.920 millions
Liquidités à disposition pour les rétrocessions du verre usagé de l'année 2003		25.455 millions
Date des rétrocessions mi juin 2004		

Volumes collectés

Type de collecte et de recyclage	Volume estimé de verre usagé		Clé de répartition	Volume à dédommager à 100 % en %
	en tonnes	en %		
Bouteilles entières destinées à être réutilisées en tant que bouteilles pour boissons	8'200	2.72	100 %	2.72
Tessons, collectés selon les couleurs, pour la production de verre neuf	191'600	63.59	100 %	63.59
Verre usagé destiné à être retraité en produits à haute valeur écologique	9'700	3.22	60 %	1.93
Solde du verre usagé (p. ex. destiné à être recyclé en substitut de sable)	91'800	30.47	40 %	12.19
Total	301'300	100.00		80.43

Calcul du taux de rétrocession standard (100%)

Le taux de rétrocession standard est le montant qui est payé pour des tessons collectés selon les couleurs pour la production de verre neuf. Le circuit du recyclage se referme sur cette catégorie, la plus grande en volume. Pour les autres types de collecte et de recyclage, des rétrocessions échelonnées sont payées. Les volumes de verre concernés ne sont pris en compte dans le calcul ci-dessous qu'en fonction de leur pourcentage dans la clé de répartition.

$$\frac{25'455'000 \text{ CHF}}{301'300 \text{ t} \times 80,43 \%} = 105,04 \text{ CHF / t} \quad \text{arrondi au franc: } \mathbf{105.00 \text{ CHF}} \text{ par tonne}$$

4.2 Compte de pertes et profits pour l'exercice 2003

	Compte 2003
Recettes brutes TEA facturées	CHF 31'952'407.22
Ecritures de rétrocession TEA	CHF -2'518'019.92
Pertes sur débiteurs TEA y compris frais d'encaissement	CHF -15'856.65
Arrondis et différences de versements	CHF -6.97
Recettes nettes des versements de la taxe	CHF 29'418'523.68
Revenu de la fortune	CHF 82'189.05
Correction de valeur des obligations à la valeur nominale	CHF -92'400.00
Total produits	CHF 29'408'312.73
Total charges pour rétrocessions aux collecteurs	CHF -24'538'665.75
Coûts de publicité et relations publiques externes	CHF -996'934.75
Coûts relations publiques VetroSwiss	CHF -120'809.10
Taxe sur la valeur ajoutée sur relations publiques	CHF -84'948.55
Total charges pour relations publiques	CHF -1'202'692.40
Frais administratifs VetroSwiss	CHF -723'232.30
Taxe sur la valeur ajoutée sur frais administratifs	CHF -54'965.65
Total charges pour frais administratifs	CHF -778'197.95
Total charges	CHF -26'519'556.10
Provisions relations publiques et frais administratifs	CHF -1'017'300.00
Provisions sur créances et avoir	CHF -1'460'267.10
Résultat de l'exercice	CHF 411'189.53

4.3 Bilan au 31.12.2003

Liquidités	CHF	18'221'382.77
Avoir clients (débiteurs)	CHF	14'102'551.96
Intérêt couru et impôt anticipé	CHF	36'228.90


Actifs CHF 32'360'163.63

Créanciers rétrocessions pour volumes de verre 2003	CHF	24'558'555.00
Provision sur créances et avoir	CHF	1'460'267.10
Autres créanciers	CHF	408'924.53
Provision pour relations publiques et frais administratifs 2004	CHF	2'920'000.00
Fonds de réserve pour compensation des versements de la taxe	CHF	3'012'417.00

Passifs CHF 32'360'163.63

Avec nos salutations les meilleures

VetroSwiss


Robert Steinmann


Fritz Stuker